

# COMITE SYNDICAL DU LUNDI 28 JUIN 2021

## FINANCES

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

#### ANNEXE : INFORMATIONS FINANCIERES

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe afin de permettre aux citoyens d'appréhender les principaux enjeux et données financières de ce budget primitif.

Le SIOM vote deux budgets :

- ✓ l'un dit « public », en nomenclature M14, pour les activités liées aux déchets ménagers des adhérents adossées à la fiscalité,
- ✓ l'autre dit « privé », en nomenclature M4, pour les activités de nature industrielle et commerciale : traitement des ordures ménagères de non adhérents ainsi que de déchets industriels, ventes de chaleur, ... toutes prestations qui, sauf cas particulier, ne peuvent être couvertes par la fiscalité,

Pour les besoins de la présentation de l'analyse financière, ces deux budgets sont consolidés.

#### **SITUATION FINANCIERE DU SIOM (consolidée)**

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prév. 2021
Recettes fonct.	36 745k€	34 564k€	30 802k€	31 442k€	30 620k€
Dépenses fonct	27 814k€	27 506k€	27 196k€	28 014k€	30 006k€
<b>Epargne de gestion</b>	<b>8 931k€</b>	<b>7 058k€</b>	<b>3 606k€</b>	<b>3 428k€</b>	<b>614k€</b>
Charges financières	619k€	543k€	490k€	440k€	391k€
<b>Epargne brute</b>	<b>8 312k€</b>	<b>6 515k€</b>	<b>3 116k€</b>	<b>2 988k€</b>	<b>223k€</b>
Part des recettes	22.62%	18.85%	10.12%	9.50%	
Remb. capital	1 549k€	1 462k€	1 249k€	1 265k€	1 284k€
<b>Epargne nette</b>	<b>6 763k€</b>	<b>5 053k€</b>	<b>1 867k€</b>	<b>1 723k€</b>	<b>-1 061k€</b>
Part des recettes	18.41%	14.62%	6.06%	5.48%	
Dépenses invest.	1 739k€	1 031k€	1 341k€	1 650k€	5 389k€
Recettes invest.	925k€	212k€	363k€	195k€	731k€
Solde de l'exercice	5 949 k€	4 234 k€	889 k€	268 k€	-5 719k€
Résultat antérieur	13 341k€	19 290k€	23 530k€	24 419k€	24 687k€
<b>Solde net</b>	<b>19 290k€</b>	<b>23 524k€</b>	<b>24 419k€</b>	<b>24 687k€</b>	<b>18 968k€</b>
Encours de la dette	13 523k€	12 061k€	10 812k€	9 547k€	8 263k€
Capacité de désendettement (année)	1.63	1.89	3.47	3.20	

Les recettes de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement, le remboursement de la dette et d'investir. L'épargne nette est la part de recette de fonctionnement restant pour financer les dépenses d'investissement soit 1 723 k€ en 2020.

La baisse des taux de la TEOM depuis plusieurs années a fait progressivement baisser les épargnes mais, le résultat antérieur permet d'investir sans recourir à l'emprunt.

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement de 2017, d'un montant de 36 745 k€, comprennent des recettes exceptionnelles pour un montant global de 2 407 k€ correspondant aux versements de la société Certinergy. Hors ces recettes de CEE, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 34 338 k€ et l'épargne nette à 4 356 k€.

### **Ratios financiers du budget principal « public »**

Entre 2017 et 2021, le ratio « Produit de la TEOM / Population » passe de 114.35 € / habitant à 100.71 € soit une baisse de 13.64 € par habitant (-12%). En parallèle, le ratio des dépenses réelles de fonctionnement / population baisse de 3.59 € par habitant (-2.54 %) pour atteindre 137.41 € par habitant en 2021.

Avec la baisse des recettes réelles de fonctionnement, qui passent de 178.49 € / habitant en 2017 à 118.61 € / habitant en 2021, le ratio « dépenses réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement » est à 117.25 %, c'est-à-dire que les recettes de fonctionnement ne financent plus les dépenses hors investissement.

Ratios	2017	2018	2019	2020	2021
Populations	205 328	206 382	207 764	209 491	207 922
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	141.00 €	141.90 €	141.53 €	135.81 €	137.41 €
Produit de la TEOM / Population	114.35 €	107.96 €	98.38 €	98.25 €	100.71 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	178.49 €	193.90 €	190.28 €	179.81 €	119.51 €
Dépenses d'équipement brut / Population	43.12 €	49.61 €	52.26 €	48.06 €	43.31 €
Encours de la dette / Population	27.41 €	23.05 €	19.19 €	16.41 €	13.86 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	6.22 %	6.18%	6.43 %	6.65 %	6.90 %
Dép. réelles fonct. et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	81.37 %	75.16 %	75.77 %	77.01 %	117.25 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	24.16 %	25.59 %	27.46 %	26.73 %	36.24 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	15.36 %	11.90 %	10.09 %	9.13 %	11.60 %

## Les recettes issues de la TEOM

Le produit fiscal du SIOM en 2021 est estimé à 20 940 679 € avec un maintien des taux de TEOM de 2020 et une valorisation des bases de 0.20 %.  
Les taux de TEOM 2021 par commune, sont les suivants :

Villes	Population	Produit 2020			Produit 2021				
		Bases définitives 2020	Total contribution ville	Taux voté	Bases estimées 2021	Coût du service selon prévision 2021	Taux à appliquer selon coût du service	Total contribution ville	Taux Voté
Bures-sur-Yvette	9 811	16 078 907	984 029	6,12%	16 111 065	1 138 928	7,07%	985 997 €	6,12%
Gif-sur-Yvette	21 910	40 348 479	2 255 480	5,59%	40 429 176	2 709 412	6,70%	2 259 991 €	5,59%
Gometz-le-Chatel	2 762	3 478 318	292 179	8,40%	3 485 275	344 656	9,89%	292 763 €	8,40%
Igny	10 077	16 268 350	1 125 770	6,92%	16 300 887	1 321 309	8,11%	1 128 021 €	6,92%
Orsay	16 179	31 599 268	1 725 320	5,46%	31 662 467	2 030 723	6,41%	1 728 771 €	5,46%
Palaiseau	35 923	67 386 382	3 072 819	4,56%	67 521 155	3 968 848	5,88%	3 078 965 €	4,56%
Saclay	4 153	7 118 541	382 266	5,37%	7 132 778	512 972	7,19%	383 030 €	5,37%
St Aubin	723	2 187 047	88 575	4,05%	2 191 421	91 419	4,64%	88 753 €	4,05%
Vauhallan	2 104	2 757 581	244 597	8,87%	2 763 096	278 007	10,06%	245 087 €	8,87%
Villiers le Bâcle	1 240	1 643 162	136 054	8,28%	1 646 448	150 548	9,14%	136 326 €	8,28%
Champlan	2 776	6 849 584	323 985	4,73%	6 863 283	405 212	5,90%	324 633 €	4,73%
Chevreuse	5 783	11 628 988	634 943	5,46%	11 652 246	757 862	6,50%	636 213 €	5,46%
Longjumeau	21 106	35 035 567	2 035 566	5,81%	35 105 638	2 465 070	7,02%	2 039 638 €	5,81%
Les Ulis	24 911	51 826 424	2 005 683	3,87%	51 930 077	2 550 535	4,91%	2 009 694 €	3,87%
St Rémy-les-Chevreuse	7 968	17 600 590	969 793	5,51%	17 635 791	1 125 071	6,38%	971 732 €	5,51%
Villebon-sur-Yvette	10 711	30 814 109	1 053 843	3,42%	30 875 737	1 299 918	4,21%	1 055 950 €	3,42%
Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas, Montlhéry	27 362	47 661 396	3 264 806	6,85%	47 756 719	3 619 632	7,58%	3 271 336 €	6,85%
Villejust	2 423	6 677 810	303 173	4,54%	6 691 166	291 517	4,36%	303 779 €	4,54%
<b>Totaux</b>	<b>207 922</b>	<b>396 960 503</b>	<b>20 898 881</b>	<b>5,26%</b>	<b>397 754 425</b>	<b>25 061 646</b>	<b>6,30%</b>	<b>20 940 679 €</b>	<b>5,26%</b>

Pour mémoire, le taux moyen national en 2019 de la TEOM était de 9.64 % (9.16 % en 2018) sur l'ensemble des collectivités et de 8.83 % (8.32 % en 2018) sur l'ensemble des syndicats.

## EVOLUTION DE LA TGAP 2021-2025

La loi de Finances 2019, dans son article 24, prévoit une forte augmentation de la TGAP dès 2021. Cet article vise à renforcer et rationaliser la composante « déchets » de la TGAP afin d'améliorer les incitations des apporteurs de déchets, communes et entreprises, à privilégier les opérations de recyclage par rapport aux opérations de stockage et d'incinération.

En parallèle, l'article 190 de la loi de Finances 2019 prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, un taux de TVA de 5.5 % pour les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés au lieu de 10 %.

Mais, la loi de finances pour 2021 uniformise le régime TVA applicable aux offres composites par la refonte de nombreuses dispositions du Code Général des Impôts (CGI). Il est ainsi introduit la notion de prestation complexe (article 257 ter du CGI), conformément aux principes dégagés par la CJUE (Cour de Justice de l'Union Européenne).

Une opération composite est celle qui comprend différents éléments qui sont si étroitement liés les uns aux autres, qu'ils forment, objectivement, aux yeux du consommateur (envisagé comme un consommateur moyen) un produit unique. Dans ce contexte, la décomposition de ce produit unique en plusieurs prestations ou éléments revêtirait un caractère artificiel. En présence d'une opération composite constituée de plusieurs éléments autres qu'accessoires, le taux de TVA le plus élevé doit s'appliquer.

Cette disposition doit être confirmée mais, c'est le cas de certain de nos marchés notamment les marchés de collecte qui verront s'appliquer un taux à 10 % sur l'ensemble des flux. Le principe de la CJUE complexifie l'application de la baisse de la TVA à 5.5 % sur les prestations de collectes et de traitements des déchets. De plus, le décret d'application n'est pas encore disponible, il devrait être disponible à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Les ordures ménagères résiduelles représentent environ 57 600 tonnes par an. La TGAP incinération passe de 3 € en 2020 à 15 € par tonne en 2025 soit une augmentation du coût de traitement de 691 200 € HT à l'horizon 2025 en comparaison à 2020.

La TGAP enfouissement passe de 18 € en 2020 à 65 € en 2025 par tonne soit une augmentation du coût de traitement de 343 100 € HT en 2025 en comparaison à 2020 pour 7 300 tonnes de déchets enfouis.

En parallèle, la baisse de la TVA de 10 % à 5.5 % sur certaines dépenses de pré-collecte, collecte séparée, de prestation de valorisation matière et prévention permet d'économiser 434 000 € la 1<sup>ère</sup> année et de couvrir l'augmentation de la TGAP.

La TVA à taux réduit ne s'applique pas sur les prestations de collecte des ordures ménagères résiduelles et sur les prestations d'incinération. La baisse de la TVA impacte uniquement 44 % de nos dépenses de collecte et traitement.

La baisse de la TVA ne permet pas de couvrir l'augmentation de la TGAP pour l'année 2022 et suivantes.

Impact de l'augmentation de la TGAP sur le budget principal :

	2020	2021	2022	2023	2024	à partir 2025
Tonnage incinération M14	57 000	57 600	57 600	57 600	57 600	57 600
Montant TGAP / tonne	3,00 €	8,00 €	11,00 €	12,00 €	14,00 €	15,00 €
Tonnage enfouissement	6 500	5 900	5 900	5 900	5 900	5 900
Montant TGAP / tonne	18,00 €	30,00 €	40,00 €	51,00 €	58,00 €	65,00 €
<b>Montant TGAP à payer</b>	<b>287 998</b>	<b>637 800</b>	<b>869 600</b>	<b>992 100</b>	<b>1 148 600</b>	<b>1 247 500</b>
<b>Coût supplémentaire TGAP par rapport 2020</b>		<b>349 802</b>	<b>581 602</b>	<b>704 102</b>	<b>860 602</b>	<b>959 502</b>
% évolution / 2020		121,46%	201,95%	244,48%	298,82%	333,16%
Dépenses Pré-collecte, collecte & tra	5 610 000	6 550 182	6 129 748	6 203 305	6 277 745	6 353 078
Montant TVA à 10%	561 000	794 627	699 355	707 747	716 240	724 835
Montant TVA 5,5%		360 260	337 136	341 182	345 276	349 419
<b>Gain sur TVA au passage du taux réduit</b>		<b>434 366,53 €</b>	<b>362 218,66 €</b>	<b>366 565,28 €</b>	<b>370 964,07 €</b>	<b>375 415,64 €</b>
<b>Gain TVA - coût supplémentaire TGAP</b>		<b>84 564,37 €</b>	<b>- 219 383,50 €</b>	<b>- 337 536,88 €</b>	<b>- 489 638,09 €</b>	<b>- 584 086,52 €</b>

Sur le budget privé, l'impact de l'augmentation de la TGAP est neutre, la TGAP payée au prestataire de l'exploitation de l'UVE est refacturée à l'identique aux clients de l'UVE.

## **PROJETS 2021-2023**

### Implantation de conteneurs enterrés

Expérimenté depuis 2015 sur son territoire, le parc de conteneurs enterrés du SIOM compte 83 conteneurs d'ordures ménagères, 82 conteneurs d'emballages et 57 conteneurs à verre au 31 décembre 2020.

En 2021, le SIOM va poursuivre le développement de la collecte en conteneurs enterrés par l'implantation prévisionnelle de 38 conteneurs ordures ménagères, 38 conteneurs emballages et 20 conteneurs verre sur les communes pour un coût de travaux estimé à 1 075 000 €.

En parallèle, le Syndicat prend à sa charge la maintenance et le lavage du parc de conteneurs enterrés, mais également semi-enterrés et aériens, par la réalisation de campagnes (deux campagnes par an pour les conteneurs enterrés d'ordures ménagères, et une campagne par an pour les conteneurs d'emballages et les conteneurs de verre), représentant un total prévisionnel de 158 000 €.

### Déchèterie Ressourcerie

La déchèterie ressourcerie sera située sur le quartier de la ZAC du quartier de l'école Polytechnique à la frontière des communes de Saclay, Vauhallan et Palaiseau. Le terrain d'implantation d'une superficie de 7 626 m<sup>2</sup> dont 1 025 m<sup>2</sup> de forage non constructible. La promesse de vente a été signée le 11 mars 2020, pour un montant de cession de 177 187.50 € HT pour une superficie planché de 1 125 m<sup>2</sup>. L'acte authentique devra être réalisé avant septembre 2020 et obligatoirement avant le démarrage des travaux.

Cette nouvelle déchèterie doit accueillir les professionnels qui sont actuellement refusés pour raison de saturation de la déchèterie de Villejust ainsi que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui viendront s'implanter sur le plateau. La ressourcerie, qui est une structure adaptée aux principes de l'économie sociale et solidaire, sera installée à proximité de la déchèterie. La ressourcerie sera pilotée par La Collective qui est un Groupe Economique Solidaire.

Il est envisagé une déchèterie à plat qui accueillera environ 39 500 visites par an pour 4 420 tonnes de déchets collectés à l'horizon 2030 (6 630 tonnes avec la collecte des déchets provenant des professionnels).

Le coût du projet est estimé à 4 860 000 € TTC.

Pour financer le projet, des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Régional et de l'ADEME pour un montant d'environ 1 400 000 €, un emprunt est envisagé à hauteur de 1 000 000 € et le reste sera en autofinancement.

L'ouverture de la déchèterie ressourcerie est prévue pour octobre 2023. Le coût net de fonctionnement de la déchèterie est évalué à 600 000 € HT par an.

### Réaménagement de la Déchèterie de Villejust

La déchèterie de Villejust comporte une seule entrée avec un poste d'accueil, 7 caissons en bas de quai, 16 géobox pour les déchets dangereux et une armoire pour les DMS.

La fréquentation augmente d'année en année, pour accueillir 70 181 passages en 2019 (195 passages en moyenne par jour) soit une augmentation de 33 % entre 2016 et 2019.

Il est envisagé de réaménager et de rénover la déchèterie afin d'optimiser la fonctionnalité et le service aux usagers tout en respectant les aspects environnementaux et réglementaires.

Après consultation, il a été confié à la société NALDEO une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant l'étude de faisabilité de la rénovation, la sécurisation et le réaménagement de la déchèterie.

La mission confiée se décompose en deux phases :

- Phase 1 établir un diagnostic du fonctionnement existant

Cette phase a été réalisée en début d'année 2020. La synthèse du diagnostic révèle des atouts (contrôle d'accès, surveillance 24/24, compacteur) mais aussi des faiblesses de l'installation existante (faible capacité de stockage à quai, certains flux non autorisés, signalétique et marquage au sol quasi inexistant, protection contre les chutes à remplacer, logiciel de contrôle d'accès à remplacer, murs en béton des quais endommagés, etc.)

- Phase 2 proposer des scénarii d'optimisation et de remise aux normes de la déchèterie

Les principaux travaux à prévoir lors de la réhabilitation sont :

- Rénovation et peinture des murs préfabriqués formant les quais de déchargement,
- Création d'une dalle béton sur quai ferraille,
- Remplacement des gardes de corps afin de revoir la sécurisation des quais,
- Réfection de la signalisation et du marquage au sol,
- Mise en place de protection voiles béton des quais,
- Modification du châssis existant au droit de la barrière « entrée »,
- Améliorer la communication (affichage, panneaux, etc.),
- Remplacement des conteneurs maritimes Emmaüs.

Le site de Villejust est doté d'une plateforme existante servant actuellement d'aire de stockage des bacs neufs et usagés. Cette plateforme a été conçue au départ pour augmenter la capacité d'accueil des usagers. Mais, cette conception a reçu à l'époque un refus de la DRIEE. Néanmoins, il peut être envisagé d'ouvrir cette plateforme aux professionnels. Un dossier dans ce sens sera transmis à la DRIEE pour demande d'autorisation.

#### Projet de pré-collecte, collecte et traitement des biodéchets

En raison de la particularité de la gestion de ce flux, le SIOM a réalisé, entre novembre 2018 et juillet 2019, une expérimentation auprès d'un échantillon de 8 gros producteurs, permettant de tester l'adhésion des utilisateurs à cette collecte avant de le généraliser auprès de l'ensemble des producteurs identifiés, puis progressivement aux ménages d'ici 2024 en complémentarité avec le dispositif de compostage.

Dans ce contexte, afin de proposer un service en conformité avec la réglementation en vigueur et en complémentarité avec ses actions de compostage, le Syndicat va déployer sur son territoire un service de collecte des déchets alimentaires, de manière échelonnée, à destination :

- des « gros producteurs » (de plus de 10 tonnes par an) et des écoles élémentaires à partir de janvier 2021,
- de l'ensemble des marchés alimentaires, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021,
- de 9 communes volontaires (Bures-sur-Yvette, Champlan, Gometz-le-Châtel, Igny, Palaiseau, Saint-Rémy-les Chevreuse, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette et Villejust) pour expérimenter une collecte hebdomadaire de déchets alimentaires en substitution d'une collecte d'ordures ménagères.

La crise covid et les protocoles sanitaires ont entraînés un retard dans le démarrage de ce service de collecte en restauration scolaire.

En 2021, ce service :

- représenterait environ 630 tonnes en 2021, dont 575 tonnes provenant de producteurs non ménagers et 55 tonnes des producteurs ménagers,
- concernerait 6 gros producteurs (ayant répondu favorablement aux sollicitations du SIOM), 47 écoles primaires et 31 marchés alimentaires.

Le budget prévisionnel pour 2021 est estimé à 274 000 € en dépenses.

A noter que le décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020 renforce le cadre réglementaire des biodéchets. Il prévoit notamment que l'obligation de tri sera étendue à l'ensemble des producteurs au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Foyers témoin – Défi 60 familles

Lancée en septembre 2018, l'opération « Défi Familles – Les Bonabitudes zéro-déchet » visait à accompagner des familles pendant 8 mois à réduire leur production de déchets de 20 %. Pour cela, le SIOM a fait appel à l'association OSE-ZD, qui a pour mission de sensibiliser le plus grand nombre à l'écologie et au développement durable, par le biais d'une démarche « Zéro Déchet ».

Le projet se déroule en 3 grandes étapes :

- un diagnostic qualitatif et quantitatif des déchets produits par famille,
- la sensibilisation sur la mise en place d'actions par les familles,
- l'évaluation de la réduction des déchets produits par famille.

Les deux premières éditions ont rassemblé respectivement 21 et 60 familles, réparties sur l'ensemble du territoire du Syndicat.

Les familles ayant participé à la première édition ont diminué leur production de déchets de 33%, tous flux confondus. Compte-tenu de la réussite du projet, une troisième édition, reprenant le même déroulé, a été lancée pour l'année 2020-2021.

Le budget prévisionnel pour 2021 comprenant la clôture de l'année 3 et le lancement de l'année 4 est estimé à 40 000 €.

Dans la continuité du projet « Défi famille – les bonabitudes au quotidien », le Siom souhaite accompagner les établissements scolaires au zéro-déchet en complément du dispositif existant des Ecoles Durables.

Cet accompagnement consistera à identifier les flux produits afin d'identifier des actions pertinentes à déployer en matière de prévention des déchets (sur le gaspillage alimentaire, la réduction du papier, etc...).

Pour mener ce projet, le SIOM envisage de faire appel à une structure expérimentée dans la gestion de projets environnementaux en milieu scolaire.

Ce projet devrait être effectif pour la rentrée scolaire 2020-2021. Le budget prévisionnel pour l'accompagnement durant une année scolaire est de 15 000 €.

### Réexamen de l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique

L'Unité de Valorisation Energétique du SIOM, exploitée par le prestataire GENERIS (filiale de VEOLIA), relève des dispositions de la directive relative aux émissions industrielles dite directive IED (Industrial Emissions Directive) du 24 novembre 2010. Cette directive régit les industries les plus polluantes au sein de l'Union européenne (UE) et vise en particulier à prévenir et réduire les pollutions de l'air, de l'eau et du sol causées par ces installations.

Le document de référence relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) portant sur le secteur de l'incinération des déchets (BREF WI) a été révisé par la Commission Européenne et la décision d'exécution de la commission établissant les conclusions a été publiée au JOUE le 3 décembre 2019.

Cette publication déclenche le réexamen des prescriptions de l'arrêté d'autorisation d'exploiter (AAE) prévue à l'article 515-28 du Code de l'Environnement. Le SIOM, titulaire de l'AAE, est tenu de faire parvenir au Préfet, avant le 31 mars 2021 un dossier de réexamen.

Suite à l'instruction de ce dossier, l'AAE sera réexaminé et la mise en conformité des installations devra être réalisée dans un délai de 4 ans suivant la publication, soit au plus tard le 3 décembre 2023.

Dans ce cadre, le SIOM a souhaité mandater un bureau d'études pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant de remettre aux services de la DRIEE, conformément aux prescriptions des articles R. 515-71 et R. 515-82 du code de l'environnement :

- Un rapport de base documentant l'état initial de la qualité des milieux (sols et eaux souterraines) au moment de sa réalisation,

- Un dossier de réexamen de l'arrêté préfectoral décrivant les mesures prises ou à prendre pour l'application des MTD.

Ces documents ont été transmis au service de l'Etat et sont en cours d'instruction.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, confiée au bureau d'études SAGE Engineering, se chiffre à 35 000 €.

### Renouvellement du marché de collecte en porte-à-porte sur les communes issues du SIRM

Le marché de collecte sur le territoire de l'ancien SIRM, d'une durée ferme de 5 ans, arrive à échéance le 31/10/2020, échéance qui a été reportée (suite à la pandémie du COVID-19 et au report du second tour des élections municipales 2020) au 31/03/2021 par voie d'avenant.

Les prestations réalisées dans le cadre de ce marché concernent la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, emballages/papiers, encombrants, déchets végétaux et du verre sur les communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas et Montlhéry.

Dans cette perspective, le SIOM a mandaté le bureau d'études SAGE Engineering, pour la réalisation d'une étude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers et d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de collecte.

Dans le cadre de l'étude d'optimisation réalisée, le bureau d'études a identifié des leviers d'optimisation relatifs aux modes de conteneurisation (pour les déchets végétaux et le verre), aux fréquences et mode de collectes (des ordures ménagères, du verre et des encombrants) et, plus généralement à l'organisation des collectes (jours, horaires et secteurs communaux).

Les communes issues du SIRM ont retenu les leviers d'optimisation suivants :

- pour tous les flux : suppression des limites communales, modifications possibles des jours et horaires de collecte et mise en place d'un double-poste (6h00-13h00 et 13h30-20h30) en cohérence avec l'organisation des collectes sur le SIOM historique,
- pour les ordures ménagères : passage de 2 à 1 fois par semaine sur les zones d'habitat pavillonnaire uniquement,
- pour les encombrants : passage d'une collecte mensuelle à dates fixes à une collecte sur appel tous les 15 jours, avec mise en place, en parallèle, d'une collecte des D3E sur appel,
- pour les déchets végétaux : conteneurisation des déchets végétaux en bacs roulants (80, 120 ou 240 L) et décalage du calendrier de collecte à l'année (anciennement de début avril à fin novembre, la collecte aura lieu de mi-mars à mi-novembre),
- pour le verre : conteneurisation du verre en bacs roulants de 80 L (en remplacement des caissettes) et passage d'une collecte tous les 15 jours à une collecte mensuelle.

Ces leviers d'optimisation devraient permettre de réaliser une économie annuelle de l'ordre de 130 k€ HT par an, représentant une diminution de 5,1 € par habitant/an.

Le coût de la campagne de conteneurisation des déchets végétaux et du verre comprenant la fourniture

### Intégration d'une démarche santé-sécurité dans le Système de Management du SIOM

Soucieux de démontrer son engagement environnemental, le SIOM a entrepris depuis 2006 une démarche de déploiement d'un Système de Management Environnemental (SME) qui a abouti par l'obtention de la certification ISO 14001 en octobre 2009, renouvelée annuellement.

Une démarche ISO 50 001, sur le principe de l'amélioration continue des performances énergétiques, complète la démarche environnementale du SIOM avec une première certification en 2013 renouvelée en 2018.

Le SIOM souhaite intégrer dans son système de management Environnement-Energie le volet santé-sécurité par le déploiement d'un système de management en ligne avec l'ISO 45 001.

En octobre 2018, le SIOM a missionné le bureau d'études Bureau Veritas afin de réaliser un diagnostic sécurité de l'ensemble des installations et activités gérées par le Syndicat. Les principaux constats établis lors de cette mission démontrent que le SIOM, pour se conformer à l'ISO 45 001, doit définir :

- une politique sécurité, portée par la Direction, afin d'impliquer toutes les parties prenantes (salariés, prestataires, partenaires...),
- des objectifs, indicateurs et mesures de performance.

La première étape dans la mise en œuvre de ce système de management est donc la définition d'une politique santé-sécurité au travail. Définissant les orientations du syndicat dans ce domaine, cette politique devra s'inscrire en cohérence et complémentarité de la « Politique Environnement Energie » actuelle.

En matière de Santé et de Sécurité auprès de ses collaborateurs, prestataires, clients et partenaires, le SIOM a pour ambition de promouvoir le « zéro » accident mortel, réduire la survenue des accidents au travail et préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs.

Pour répondre à ces objectifs, d'autant plus importants dans le contexte sanitaire actuel, le SIOM devra définir et formaliser une politique sécurité, qui devrait permettre, par son application et dans une démarche d'amélioration continue des performances en santé-sécurité, l'obtention de la certification ISO 45 001.

### Réalisation d'un bilan carbone

La réalisation d'un bilan carbone consiste à évaluer la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités du syndicat.

Ces émissions peuvent être directes (consommation des énergies fossiles / collecte et transport des déchets) ou indirectes (déchets générés / distribution). La finalité du bilan carbone est d'identifier les gros émetteurs de GES et mettre en place des actions de réduction.

Lors du Bureau Syndical en date du 30 novembre 2020, le principe de réalisation d'un bilan carbone des activités du SIOM a été validé, cette démarche s'inscrivant dans la politique environnement et énergie du SIOM.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette mission qui sera confiée à un bureau d'études en 2021 est estimé à 25 000 €.

### Projet Réaménagement fond du site de Villejust

Le SIOM souhaite récupérer une surface au sol qui est actuellement occupée par un merlon de matériaux mis en remblais lors des travaux souterrain du TGV atlantique.

Cette surface qui est d'environ 5 800 m<sup>2</sup> permettra de repenser ou de réaménager le site de Villejust.

Dans ce contexte, nous avons lancé une 1<sup>ère</sup> étude en octobre 2019, mission confiée au bureau ACCOTEC géotechnicien, qui consistait à définir le volume et la composition des terres stockées.

Les résultats ont conclu que sur les 40 000 m<sup>3</sup> estimés de merlon, il y a environ 15 000 m<sup>3</sup> estimés de terres polluées par des gravats issu de démolition, des enrobés, des fluorures, des antimoine et des sulfates.

Ces terres polluées nécessitent une élimination vers des filières spécialisées.

Le SIOM a donc décidé de se faire accompagner par une BET spécialisé en sites et sols pollués pour les phases DCE, ACT et DET. La mission consistera à :

En phase 1 :

- Estimer le coût d'évacuation des terres
- Etablir un plan de gestion et de maillage

En phase 2 optionnelle :

- Rédiger les pièces écrites

- Analyser les offres des entreprises
- Suivre les travaux : 10 semaines

La société qui a été retenue est le BET DEKRA pour un montant d'honoraires de la phase 1 de 3 360 €.

#### Projet Travaux bâtiment administratif du SIOM

Il a été confié en février 2019, après consultation, au bureau d'études CORETUDE, une mission de diagnostic structurel, thermique et technique du bâtiment administratif du SIOM.

Il a été demandé également d'envisager deux solutions :

- Scénario 1 : La déconstruction du bâtiment existant de 770 m<sup>2</sup> et la reconstruction d'un bâtiment de 1 320 m<sup>2</sup>

Le résultat du diagnostic précise que cette solution permettra de respecter la réglementation concernant la thermique RT 2012 Effinergie+, le confort et l'ergonomie des bureaux, l'acoustique et l'accessibilité PMR en étage.

Ce scénario permettra d'intégrer une surface dédiée soit pour un espace « incubateur d'entreprises innovantes » soit pour un ou des ateliers de valorisation ou de sensibilisation « Ressourcerie ». Cet espace d'une surface estimée de 140 m<sup>2</sup> se trouvera en RDC et l'accès sera indépendant des locaux administratifs.

L'estimation de cette solution est de 2 700 000 € HT (valeur octobre 2019). Ce montant ne comprend pas les honoraires d'Architecte, des BET structure et techniques, du Bureau contrôle et du C SPS.

- Scénario 2 : L'extension de 550 m<sup>2</sup> et la rénovation du bâtiment existant de 770 m<sup>2</sup> qui donnera au total une surface de 1 320 m<sup>2</sup>

Le diagnostic établi par CORETUDE révèle que le bâtiment existant est :

- Au niveau thermique : il y a un manque important d'isolation des parois extérieures, des ponts thermiques aux droit des planchers et parois verticales, de fortes déperditions au niveau des menuiseries extérieures,
- Au niveau des installations techniques : celles-ci sont vétustes ou dans un état moyen,
- Au niveau structurel : les façades montrent la présence de fissures, d'aciers structurels apparents, un enduit de ravalement dans un état moyen.

L'ensemble de ces constats ont amené le diagnostiqueur à conclure que ce scénario n'était pas adapté pour atteindre les objectifs de performances thermiques et énergétiques suivant le label BBC Rénovation.

De plus, la surface d'extension nécessaire ne pourra se faire qu'en créant un niveau de plancher supplémentaire avec toutes les contraintes structurelles des fondations existantes.

Néanmoins, cette solution a été estimée et le montant est de 2 500 000 € HT et hors honoraires d'Architecte, des BET, du bureau de contrôle et du C SPS.

#### Réseaux de chaleur (budget annexe M4)

Le SIOM est propriétaire du réseau de chaleur alimentant la zone de Courtabœuf et la commune des Ulis. Il en a confié l'exploitation par voie de délégation de service public par concession à la société Dalkia. En tant que propriétaire du réseau de chaleur, le SIOM est assujéti aux dispositions de l'article 194 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui rend obligatoire la réalisation d'un schéma directeur pour les collectivités propriétaires d'un réseau de chaleur au 01/01/2009, et ce, avant le 31/12/2018.

Le schéma directeur, réalisé en 2018, a permis d'identifier un levier d'optimisation de fourniture de chaleur par l'UVE au réseau, par la mise en place d'un dispositif de stockage thermique.

Des projets d'extension du réseau sont également envisageable sur la zone de Courtabœuf 10 et le projet « Cœur de Parc ». Le coût de ces extensions est estimé à 2 510 k€ subventionnable à hauteur de 502 k€.

Le second scénario du schéma directeur propose l'extension des réseaux et la construction d'une cuve de stockage thermique pour un coût estimé à 3 752 k€ subventionnable à hauteur de 875 k€.

Ainsi, le stockage thermique permettrait de valoriser plus de MWh de chaleur, en stockant de l'énergie sous forme d'eau chaude pendant la journée, lorsque l'UVE produit plus de chaleur que n'en consomme le réseau, et de restituer cette chaleur lors des périodes de fortes consommations (le matin, entre 6h et 9h et le soir, entre 17h et 20h).

**PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

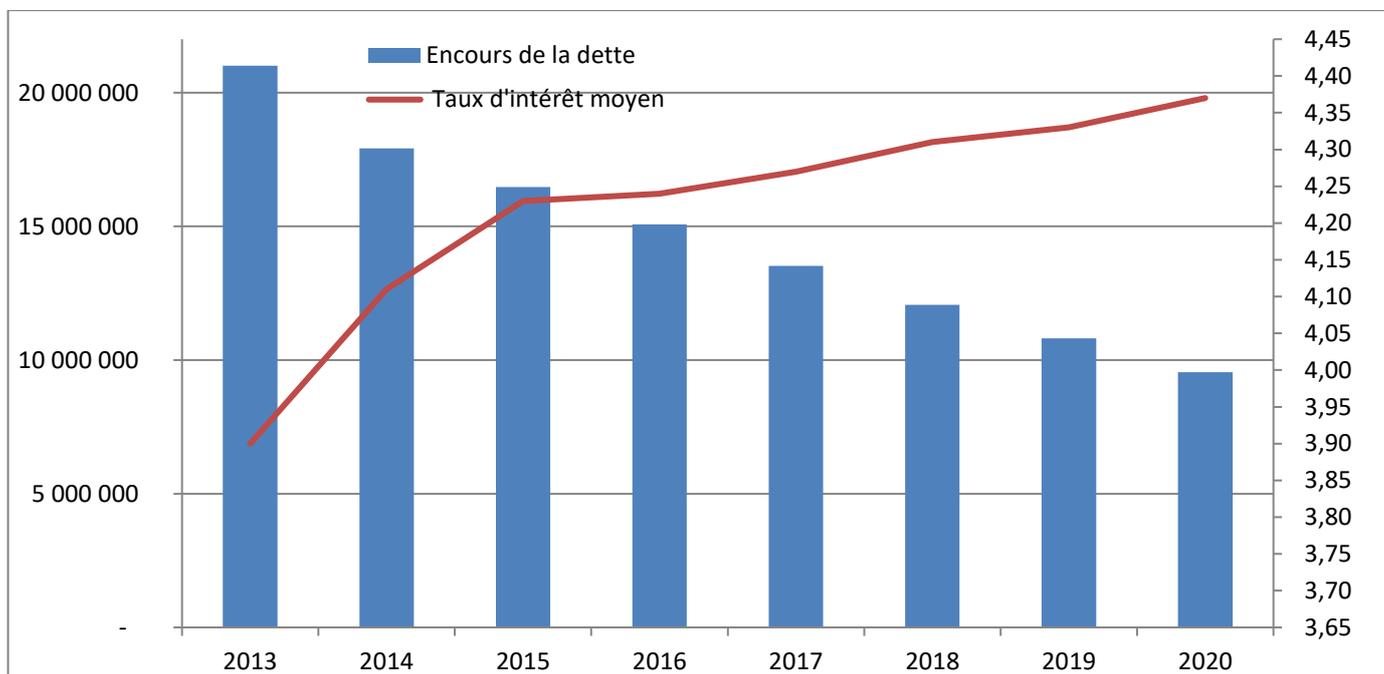
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
Acquisition bacs	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
Conteneurisation Dechets Végétaux	550 000,00			
<b>Prévention</b>				
Bacs Biodéchets ménages	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Bacs bio-sceaux	23 700,00	23 700,00	23 700,00	23 700,00
Tables de tri dans les écoles	80 000,00			
Composteurs et lombri-composteur	116 000,00	116 000,00	116 000,00	116 000,00
Subvention notifiée Région	- 52 000,00			
<b>Bâtiment Administratif</b>				
Frais étude (étude, bureau de contrôle...)		481 872,00		
Déconstruction / reconstruction			3 244 800,00	
<b>Aménagement site</b>				
Evacuation butte 50 000 m <sup>3</sup>				5 100 000,00
Etude de faisabilité réaménagement site	24 000,00			
<b>Déchèterie de Villejust</b>				
Remise en état quai et sécurisation	78 000,00			
Gestion réglementaire des eaux	29 000,00			
Logiciel, Tablettes & Signalitique	30 000,00			
Compacteur & conteneurs maritimes	139 200,00			
Mur d'image Déchèterie Villejust		24 000,00		
<b>Déchèterie Ressourcerie</b>				
Frais d'étude & Indemnisations	628 000,00			
Construction		3 621 072,00		
Installation, équipement			610 000,00	
Subventions envisagées Région & ADEME		- 1 400 000,00		
<b>Implantation PAV</b>				
AMO - Génie Civil - CSPS	483 000,00	175 000,00	100 000,00	60 000,00
Implantation colonnes OM	285 000,00	162 500,00	96 300,00	60 200,00
Implantation colonnes Emb	240 000,00	146 500,00	89 000,00	52 300,00
Implantation colonnes verre	151 000,00	52 500,00	26 300,00	10 500,00
Subvention notifiée Région	- 100 000,00	- 100 000,00	- 50 000,00	
<b>Total M14</b>	<b>3 632 700,00</b>	<b>3 853 144,00</b>	<b>4 806 100,00</b>	<b>5 972 700,00</b>
Stockage Thermique			1 550 000,00	
Travaux extension réseaux de chaleur		3 830 000,00		
Façades UVE	103 044,00			
<b>Total M4</b>	<b>103 044,00</b>	<b>3 830 000,00</b>	<b>1 550 000,00</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL M14 &amp; M4</b>	<b>3 735 744,00</b>	<b>7 683 144,00</b>	<b>6 356 100,00</b>	<b>5 972 700,00</b>

## DETTES

L'encours de la dette au 31/12/2020 s'élève à 2 881 705 € pour le « secteur public » et à 6 664 683 € pour le « secteur privé », soit un encours global de 9 546 388 €.

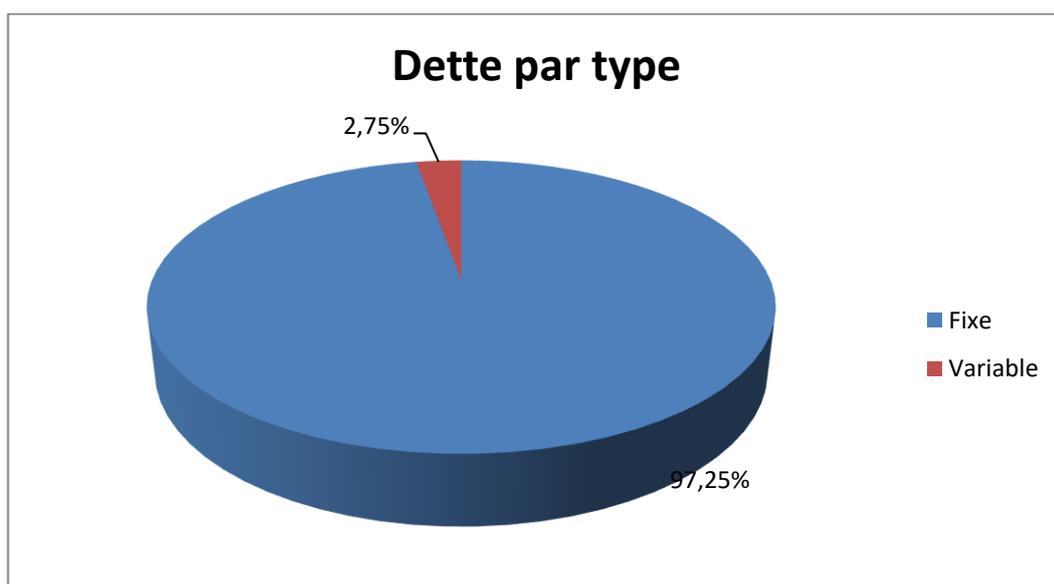
Depuis plusieurs années, le SIOM se désendette en préconisant l'autofinancement pour financer les investissements.

Encours de la dette au 31/12



Plus de 97 % de l'encours de la dette est sur des contrats à taux fixes avec un taux moyen de 4.49 %. L'encours de la dette est « sécurisé » par les contrats en taux fixe, toutefois le SIOM bénéficie très peu des opportunités de baisse des taux. La part des contrats à taux variable représente 2.75 %.

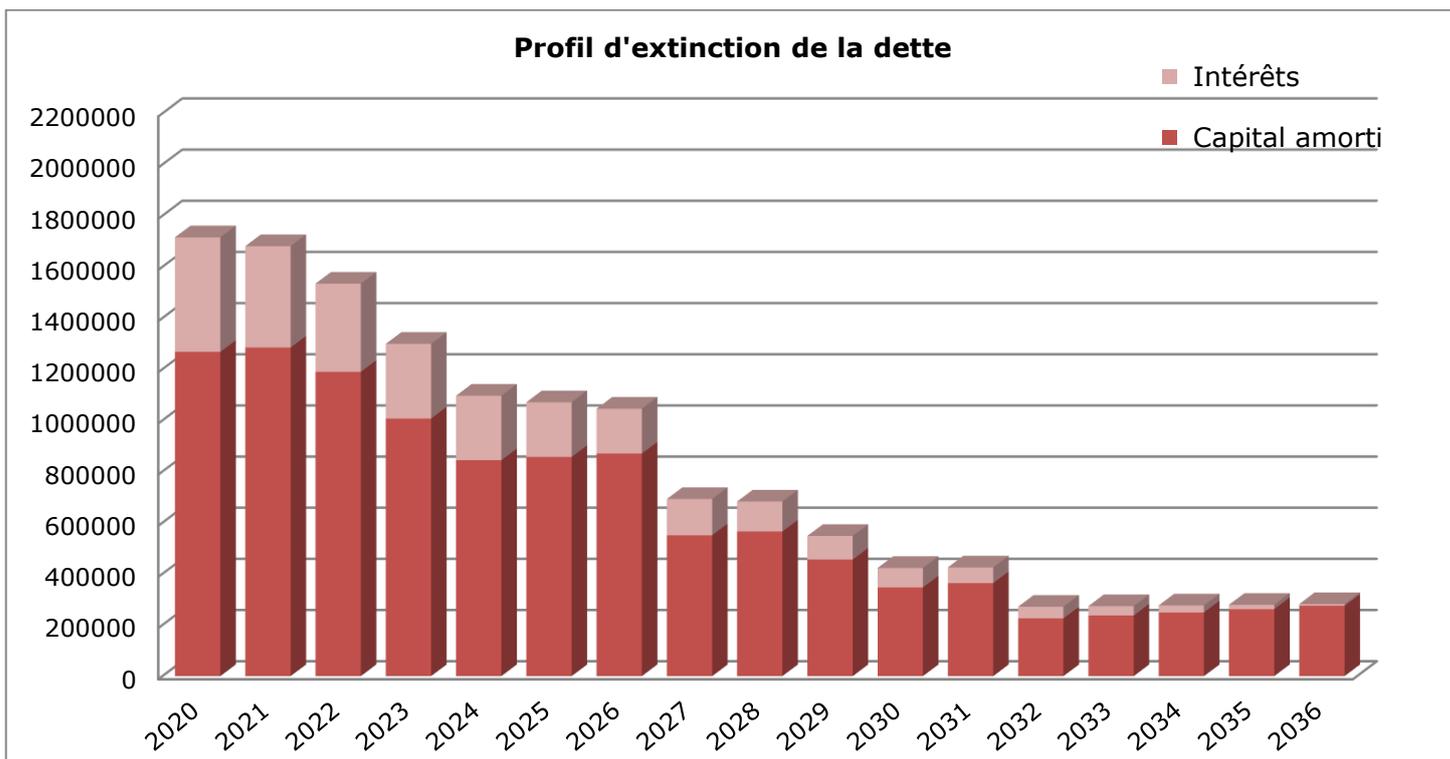
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	9 283 888 €	97,25%	4,49%
Variable	262 500 €	2,75%	0,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>9 546 388 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,37%</b>



La typologie de l'encours de dette du SIOM laisse peu de possibilité aux réaménagements. Les contrats à taux variable sont très favorables avec des marges bancaires inférieures à 1%. Avec un taux moyen

de 4.491 %, les contrats à taux fixe offrent également peu de possibilité de réaménagement. Les pénalités s'élèvent entre 284 000 € et 1 200 000 € selon les contrats.

Profil d'extinction de la dette sans mobilisation de nouvel emprunt :



L'encours de la dette, qui était de 13 143 k€ en 2011, s'élèvera à environ 8 264 k€ en 2021 pour atteindre 5 230 k€ en 2025.

Aucun emprunt n'a été mobilisé depuis 2011, le SIOM se désendette.

## PROSPECTIVE 2019-2024

Le budget 2021 consolidé est estimé à 30 397 k€ en dépenses de fonctionnement et à 30 620 k€ en recettes de fonctionnement.

Les investissements pour 2021 sont évalués à 5 389 k€. Cette somme comprend notamment les projets suivants :

- Implantation de colonnes enterrées : 1 159 000 €
- Déchèterie ressourcerie : 638 000 € pour les études et indemnisation candidats et jury
- Acquisition de bacs : 450 000 €
- Campagne de conteneurisation des déchets végétaux et verre 4 communes : 550 000 €
- Travaux de sécurisation et réaménagement de la déchèterie de Villejust : 187 000 €
- Acquisition bacs biodéchets et composteurs : 216 000 €
- Acquisition d'un compacteur : 132 000 €
- Rénovation de la façade de l'UVE : 103 044 €

A partir de 2022, la mise en œuvre de nouveaux services vont impacter les dépenses de fonctionnement :

- L'augmentation de la TGAP sur les déchets incinérés et enfouis estimée à 246 k€ pour 2022, 138 k€ pour 2023 et 166 k€ pour 2024,
- L'ouverture de la nouvelle déchèterie-ressourcerie dont le coût prévisionnel net de fonctionnement est évalué à 600 k€. En 2023, la somme de 150 k€ est prévue pour 3 mois d'activité.
- L'extension du service de collecte et de traitement des biodéchets aux ménages à partir de 2024. Le coût de traitement des biodéchets est supérieur du coût de traitement des OM, le surcoût est évalué à 200 k€.

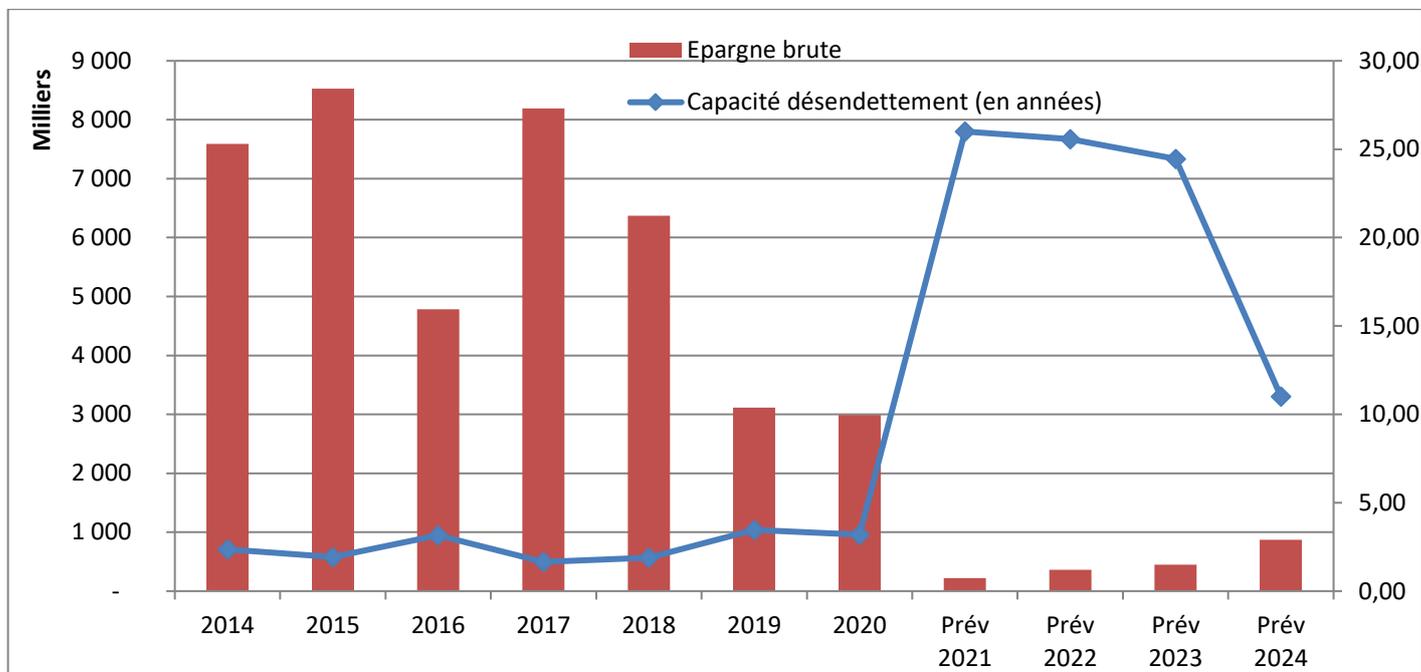
Malgré les nouveaux services envisagés et l'augmentation de la TGAP, les dépenses de fonctionnement auront une évolution inférieure à 1% d'ici 2022 respectant ainsi les orientations de la loi de programmation 2018-2022 qui fixe l'évolution des dépenses à 1.2%.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	2021	% Evol BP20 /BP21	2022	% Evol 2021 /2022	2023	% Evol 2022 /2023	2024	% Evol 2023 /2024
<b>Charges à caractère général</b>	<b>25 340k€</b>	<b>27 253k€</b>	<b>25 965k€</b>	<b>27 810k€</b>	1,4%	<b>28 056k€</b>	0,9%	<b>28 344k€</b>	1,0%	<b>28 960k€</b>	2,0%
Collecte	12 507k€	12 819k€	12 725k€	13 150k€							
Traitement des déchets incinérables	6 826k€	6 981k€	7 187k€	7 400k€		173k€		58k€		115k€	
Traitement : végétaux, encombrants,	857k€	992k€	927k€	950k€		73k€		80k€		51k€	
Traitement : emballages journaux	2 076k€	2 207k€	2 143k€	2 300k€							
Collecte et traitement Bio-déchets	18k€	268k€	0k€	220k€							
Prévention	97k€	218k€	114k€	243k€							
Autres charges à caractère général	1 166k€	1 622k€	1 142k€	1 713k€							
Redevance spéciale	92k€	57k€	22k€	50k€							
CTM	364k€	471k€	488k€	470k€							
Déchèteries	931k€	1 040k€	737k€	731k€				150k€		600k€	
Valorisation énergétique	214k€	242k€	197k€	242k€							
Exploitation GNV	192k€	336k€	283k€	341k€							
Dépenses de personnel	<b>1 694k€</b>	<b>1 893k€</b>	<b>1 710k€</b>	<b>1 878k€</b>	-0,8%	<b>1 878k€</b>	0,0%	<b>1 880k€</b>	0,1%	<b>1 880k€</b>	0,0%
Autres charges de gestion courante	162k€	559k€	339k€	318k€	-54,6%	299k€	2,4%	300k€	0,4%	300k€	0,0%
Charges financières	490k€	443k€	440k€	391k€	-11,7%	450k€	15,1%	420k€		430k€	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>27 686k€</b>	<b>30 148k€</b>	<b>28 454k€</b>	<b>30 397k€</b>	<b>0,1%</b>	<b>30 683k€</b>	<b>1,0%</b>	<b>30 944k€</b>	<b>0,9%</b>	<b>31 570k€</b>	<b>1,8%</b>
Vente de produits résiduels	969k€	578k€	593k€	515k€	-11,9%	600k€	17,9%	600k€	0,0%	600k€	0,0%
Recette déchèterie	7k€	6k€	7k€	6k€	-16,7%	6k€	20,0%	6k€	0,0%	6k€	0,0%
Redevance spéciale	431k€	700k€	434k€	600k€	-14,3%	700k€	16,7%	700k€	0,0%	700k€	0,0%
Valorisation énergétique	3 758k€	3 445k€	3 562k€	3 445k€	0,0%	3 445k€	0,0%	3 462k€	0,5%	3 624k€	0,5%
Vente d'incinération+Mâchefers	2 937k€	2 548k€	2 573k€	2 528k€	-0,8%	2 548k€	0,8%	2 561k€	0,5%	2 574k€	0,5%
Vente de GNV	103k€	225k€	309k€	336k€	49,3%	340k€	1,2%	344k€	0,0%	344k€	0,0%
Participations Eco-organismes	1 780k€	1 853k€	2 387k€	1 978k€	6,7%	1 853k€	-6,3%	1 736k€	0,0%	1 736k€	0,0%
Participations Prévention	135k€	135k€	135k€	90k€	-33,3%						
<b>Produit de la fiscalité</b>	<b>20 499k€</b>	<b>20 583k€</b>	<b>20 922k€</b>	<b>20 940k€</b>	<b>1,7%</b>	<b>21 464k€</b>	<b>2,5%</b>	<b>21 893k€</b>	<b>2,0%</b>	<b>22 769k€</b>	<b>4,0%</b>
Autres produits + exceptionnels	183k€	182k€	520k€	182k€	-1,6%	90k€		90k€		90k€	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>30 802k€</b>	<b>30 255k€</b>	<b>31 442k€</b>	<b>30 620k€</b>	<b>1,2%</b>	<b>31 046k€</b>	<b>1,4%</b>	<b>31 392k€</b>	<b>1,1%</b>	<b>32 443k€</b>	<b>3,3%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>3 116k€</b>	<b>107k€</b>	<b>2 988k€</b>	<b>223k€</b>		<b>363k€</b>		<b>448k€</b>		<b>873k€</b>	
Remboursement en capital	1 249k€	1 267k€	1 265k€	1 284k€	1,3%	1 265k€		1 322k€		1 342k€	
<b>Epargne nette</b>	<b>1 867k€</b>	<b>-1 160k€</b>	<b>1 723k€</b>	<b>-1 061k€</b>		<b>-902k€</b>		<b>-874k€</b>		<b>-469k€</b>	
Recettes définitives	363k€	422k€	195k€	731k€		2 732k€		397k€		885k€	
Dépenses d'investissement	1 341k€	18 880k€	1 650k€	5 389k€		9 373k€		6 513k€		2 500k€	
Emprunts à réaliser						1 000k€		3 000k€			
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>889k€</b>	<b>-19 618k€</b>	<b>268k€</b>	<b>-5 719k€</b>		<b>-6 543k€</b>		<b>-3 990k€</b>		<b>-2 084k€</b>	
Reprise des résultats antérieurs	23 530k€	24 419k€	24 419k€	24 687k€		18 968k€		12 425k€		8 435k€	
<b>Résultat final</b>	<b>24 419k€</b>	<b>4 801k€</b>	<b>24 687k€</b>	<b>18 968k€</b>		<b>12 425k€</b>		<b>8 435k€</b>		<b>6 351k€</b>	
Encours de la dette au 31/12	10 812k€	9 546k€	9 547k€	8 263k€		9 281k€		10 959k€		9 617k€	
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>3,47</b>		<b>3,19</b>			<b>25,57</b>		<b>24,46</b>		<b>11,02</b>	

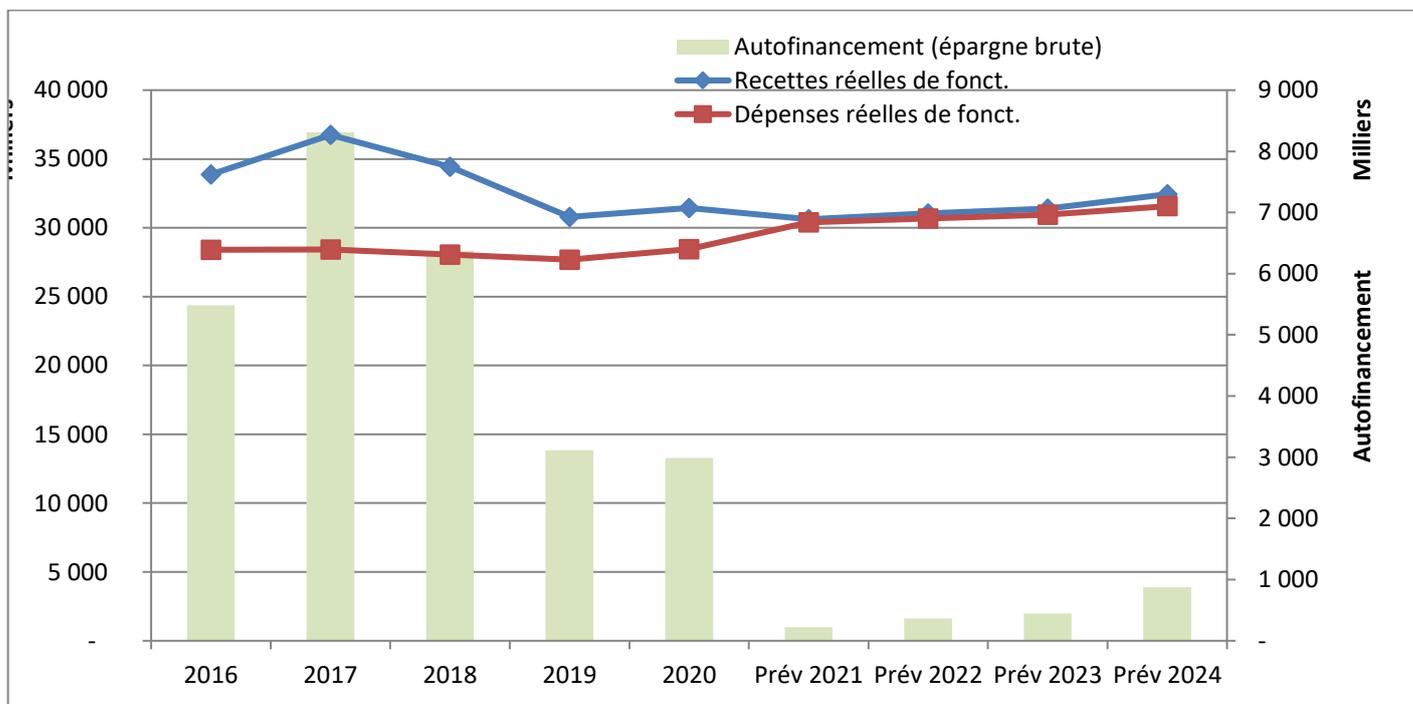
Avec la volonté du SIOM de baisser les taux de la TEOM depuis plusieurs années et de réduire les excédents, les prévisions des épargnes brutes sont en baissant ce qui impactent la capacité de désendettement.

Cette capacité de désendettement qui est à 3.5 ans en 2019 passe à 25 ans en 2022. Pour mémoire, le seuil de surveillance est fixé à 11 ans et le seuil d’alerte à 15 ans. La capacité de désendettement passera en dessous des 10 ans après 2024.

Toutefois, le SIOM respecte toujours le principe de l’équilibre réel qui oblige les collectivités locales à financer le remboursement du capital par les ressources propres (recettes réelles d’investissement, autofinancement et excédents reportés).



Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement et de l’autofinancement (épargne brute)



## LES RECETTES DU BUDGET « PRIVE »

<b>La valorisation énergétique</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Prév. 2021</b>
Nombre de MWh thermiques	107 222	105 916	107 207	102 544	100 000
Prix moyen à l'unité	25,30 €	25,66 €	26,94	26,46	26,50
<b>Vente de chaleur : sous total</b>	<b>2 713k€</b>	<b>2 718k€</b>	<b>2 888k€</b>	<b>2 713k€</b>	<b>2 650k€</b>
Nombre MWh électriques	16 117	16 896	14 961	15 015	15 000
Prix unitaire moyen	41,92 €	42,20 €	43,90	43,87	43,00
Prime fixe EDF pour novembre, décembre, janvier, février, mars	185k€	205k€	213k€	185k€	185k€
<b>Vente d'électricité : sous total</b>	<b>860k€</b>	<b>918k€</b>	<b>870k€</b>	<b>849k€</b>	<b>830k€</b>
<b>RECETTES : Total</b>	<b>3 573k€</b>	<b>3 636k€</b>	<b>3 758k€</b>	<b>3 562k€</b>	<b>3 480k€</b>

Le confinement du printemps 2020 a fait baisser la production des déchets ce qui a nécessité la fermeture du four n° 1 produisant l'électricité du 29 mars au 9 avril 2020.

Les recettes 2021 s'appuient sur une prévision à la baisse de production de chaleur pour une année de rigueur climatique égale à la moyenne des 10 dernières années et tient compte des aléas techniques liées à l'exploitation du réseau.

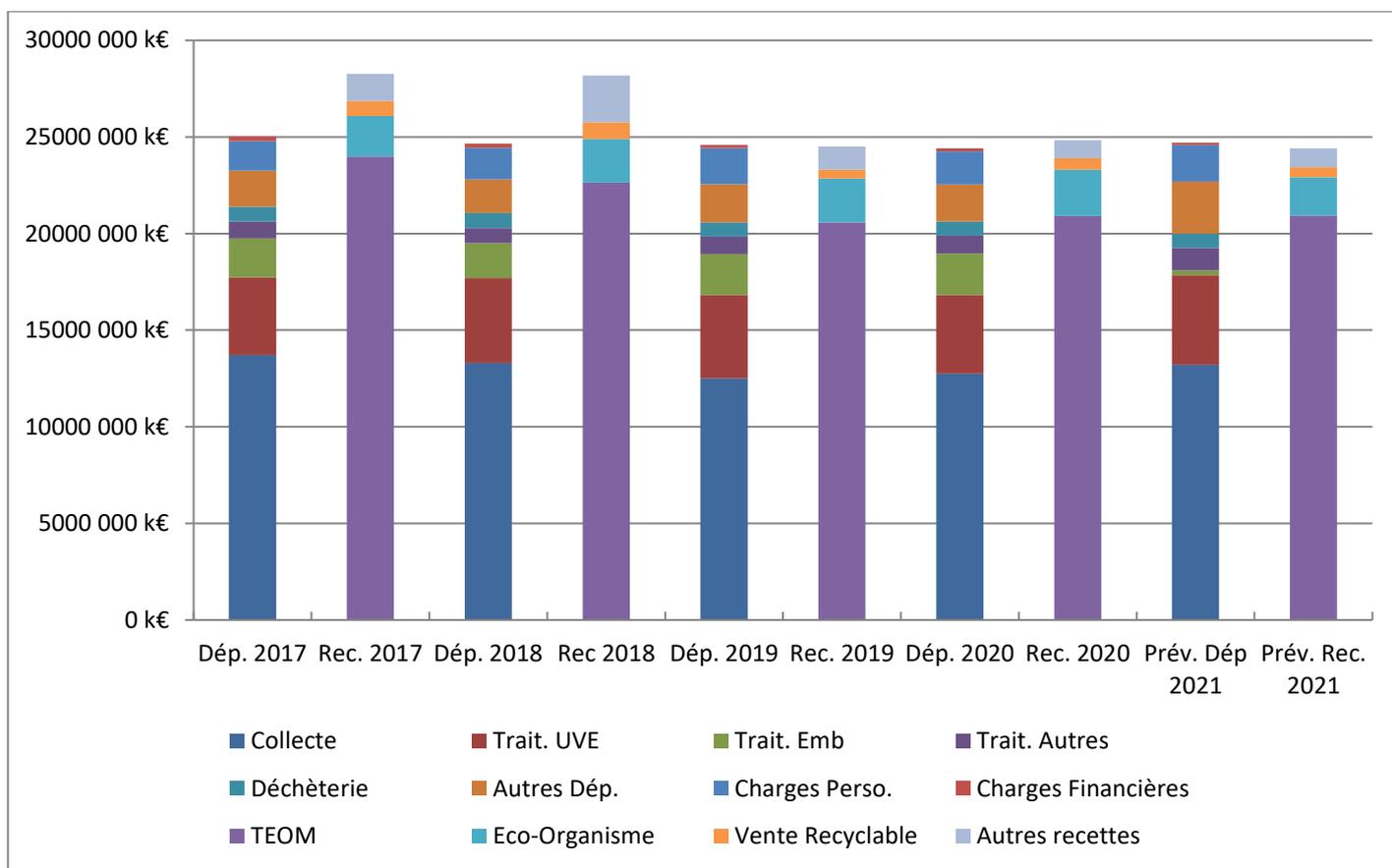
### Tonnages facturés sur le budget « privé »

	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Prév. 2021</b>
Tonnage	38 668.27	42 088.94	41 640.39	36 417.14	38 400
Recettes HT	2 449 084.43	2 713 017.98	2 804 245.06	2 399 670.47	2 400 000.00

L'augmentation des tonnages incinérés en 2018 est due à l'appel de tonnage supplémentaire auprès des prestataires extérieurs pour éviter l'arrêt des fours suite aux conflits sociaux des agents du prestataire de collecte.

## LE FINANCEMENT DU BUDGET « PUBLIC »

La différence entre les recettes et les dépenses permettent de financer les remboursements de la dette en capital et une partie des investissements.



Les dépenses de fonctionnement du budget public sont essentiellement financées par le produit de la TEOM. Le produit fiscal représente environ 85 % des dépenses de fonctionnement pour 2020 contre 96 % en 2017. La maîtrise de ces dépenses depuis plusieurs années a permis de baisser les taux de la TEOM.

### La clé de répartition et détermination des taux de TEOM

La TEOM est déterminé selon le service rendu.

Les charges nettes (dépenses - recettes hors fiscalité) sont réparties pour chaque commune selon les critères suivants :

Catégories de charges à répartir	Critères et pondérations
Collecte en porte à porte OM	35% fréquence + 35% tonnage + 25% densité logements + 5% éloignement SIOM
Collecte en porte à porte Végétaux	
Collecte en porte à porte Encombrants	
Collecte en porte à porte Emballages, Journaux, Magazines	
Collecte en apport volontaire : Verre	
Traitement & tri	60% tonnage + 40% population
Prestations spécifiques	Affectation au réel aux communes bénéficiant du service
Déchèterie de Villejust	100% population
Service de la dette	100% population
Structure et autofinancement nets	100% population

La détermination du taux de TEOM : c'est le résultat du rapport entre le coût du service et les bases fiscales. Ainsi, si la progression des bases fiscales est supérieure à celle de la contribution, alors le taux diminue.

### Les charges nettes à répartir :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Le traitement et le tri,
- Les prestations spécifiques,
- Les annuités de la dette,
- Les frais de structures,
- L'autofinancement (part consacré au financement des dépenses d'investissement hors subvention et emprunt).

### Tonnages collectés par communes 2019 et 2020

2019	population	Ordures Ménagères et assimilées			Emballages			Verre	Encombants	Déchets verts	Total Tonnages 2020	Kg/habitants
		Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu	Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu	Tonnage	Tonnage	Tonnage		
Bures-sur-Yvette	9 875	1 997	211	1 786	553	35	518	166	103	1 003	3 576	362,13
Gif-sur-Yvette	21 571	4 141	695	3 446	1 205	136	1 069	574	505	2 107	7 701	357,01
Gometz-le-Chatel	2 610	700	128	572	143	14	129	33	15	244	993	380,46
Igny	10 335	2 236	272	1 964	579	47	532	232	138	915	3 781	365,84
Orsay	17 011	3 514	382	3 132	1 083	117	966	389	211	1 279	5 977	351,36
Palaiseau	34 954	7 435	829	6 606	1 432	137	1 295	624	760	1 449	10 734	307,09
Saclay	4 021	905	167	738	208	52	156	121	35	363	1 413	351,41
St Aubin	721	374	174	200	49	30	19	33	11	184	447	619,97
Vauhallan	2 081	526	7	519	109	0	109	20	37	235	920	442,10
Villiers le Bâcle	1 265	273	48	225	99	15	84	53	19	143	524	414,23
Champlan	2 844	1 005	123	882	199	37	162	38	99	258	1 439	505,98
Chevreuse	5 812	1 358	175	1 183	196	51	145	165	172	524	2 189	376,63
Longjumeau	21 838	5 126	483	4 643	657	51	606	337	569	777	6 932	317,43
Les Ulis	25 031	6 976	1 164	5 812	780	220	560	318	561	262	7 513	300,15
St Rémy-les-Chevreuse	7 956	1 657	229	1 428	597	36	561	264	264	1 104	3 621	455,13
Villebon-sur-Yvette	10 645	2 980	609	2 371	649	120	529	229	153	621	3 903	366,65
La Ville du Bois	7 506	2 046		2 046	374		374	163	238	501	3 322	442,58
Linas	6 959	1 897		1 897	347		347	151	221	465	3 081	442,74
Ballainvillers	4 581	1 248		1 248	228		228	100	145	306	2 027	442,48
Montlhéry	7 816	2 130		2 130	389		389	170	248	522	3 459	442,55
Villejust	2 332	895	307	588	154	71	83	71	76	322	1 140	488,85
<b>Total</b>	<b>207 764</b>	<b>49 419</b>	<b>6 003</b>	<b>43 416</b>	<b>10 030</b>	<b>1 169</b>	<b>8 861</b>	<b>4 251</b>	<b>4 580</b>	<b>13 584</b>	<b>74 692</b>	<b>359,50</b>

2020	population	Ordures Ménagères et assimilées			Emballages			Verre	Encombrants	Déchets verts	Total Tonnages 2020	Kg/habitants
		Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu	Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu	Tonnage	Tonnage	Tonnage		
Bures-sur-Yvette	9 997	1 735	206	1 529	502	21	481	266	220	934	3 429	343,00
Gif-sur-Yvette	21 994	4 768	539	4 229	1 883	153	1 730	626	482	1 797	8 860	402,84
Gometz-le-Chatel	2 787	593	84	509	212	15	197	100	46	234	1 085	389,31
Igny	10 405	2 360	222	2 138	537	44	493	285	272	995	4 182	401,92
Orsay	16 753	4 088	315	3 773	1 008	87	921	355	281	1 199	6 529	389,72
Palaiseau	35 881	7 544	785	6 759	1 765	143	1 622	769	672	1 612	11 433	318,64
Saclay	4 083	939	200	739	247	66	181	135	40	521	1 615	395,54
St Aubin	724	155	119	36	112	30	82	30	22	65	235	324,59
Vauhallan	2 091	303	5	298	203	4	199	38	77	186	798	381,64
Villiers le Bâcle	1 253	262	40	222	53	16	37	37	38	126	460	367,12
Champlan	2 779	1 146	71	1 075	165	22	143	70	79	312	1 679	604,17
Chevreuse	5 810	1 374	164	1 210	239	34	205	203	296	469	2 383	410,15
Longjumeau	21 390	5 710	270	5 440	902	68	834	308	560	890	8 030	375,41
Les Ulis	25 361	6 093	922	5 171	1 010	206	804	315	686	200	7 176	282,95
St Rémy-les-Chevreuse	8 018	1 682	245	1 437	571	54	517	220	49	1 129	3 351	417,93
Villebon-sur-Yvette	10 657	2 991	594	2 397	651	73	578	303	171	834	4 282	401,80
La Ville du Bois	7 815	1 617		1 617	464		464	205	323	627	3 236	414,08
Linas	6 839	2 613		2 613	280		280	156	311	581	3 941	576,25
Ballainvillers	4 624	858		858	210		210	123	141	307	1 639	354,46
Monthéry	7 829	2 927		2 927	602		602	165	304	550	4 548	580,92
Villejust	2 401	734	164	570	206	58	148	78	64	143	962	400,67
<b>Total</b>	<b>209 491</b>	<b>50 492</b>	<b>4 945</b>	<b>45 547</b>	<b>11 826</b>	<b>1 094</b>	<b>10 732</b>	<b>4 787</b>	<b>5 134</b>	<b>13 711</b>	<b>79 911</b>	<b>381,45</b>

## Prévisions des prestations spécifiques pour 2021

	Prestations spécifiques : tableau récapitulatif						Coût par habitant	
	Coffres CTM	Vidage corbeilles	Pré-collecte déchets végétaux	Compacteurs	Déchèterie	Autres prestations		Total réalisé
Bures-sur-Yvette	5,55k€		44,79k€				50,34k€	5,04 €
Gif-sur-Yvette	12,58k€		105,90k€				118,48k€	5,39 €
Gometz-le-Chatel	5,40k€		12,22k€				17,62k€	6,32 €
Igny	46,26k€		48,89k€				95,15k€	9,14 €
Orsay	21,79k€	32k€	69,24k€				123,03k€	7,34 €
Palaiseau	41,45k€		85,55k€	24k€			151,00k€	4,21 €
Saclay	17,53k€		13,61k€				31,14k€	7,63 €
St Aubin	1,40k€		6,80k€				8,20k€	11,33 €
Vauhallan	5,52k€		17,64k€				23,16k€	11,08 €
Villiers le Bâcle	2,16k€		4,10k€				6,26k€	5,00 €
Champlan	13,02k€		9,51k€				22,53k€	8,11 €
Chevreuse	8,29k€		36,67k€		4k€		48,96k€	8,43 €
Longjumeau	13,72k€		46,18k€				59,90k€	2,80 €
Les Ulis	47,91k€		14,93k€	31k€			93,84k€	3,70 €
St Rémy-les-Chevreuse	6,15k€		61,11k€		65k€		132,26k€	16,50 €
Villebon-sur-Yvette	8,67k€		44,79k€				53,46k€	5,02 €
La Ville du Bois	13,83k€		12,90k€				26,73k€	3,42 €
Linas	12,93k€		10,43k€				23,36k€	3,42 €
Ballainvillers	29,53k€		6,29k€				35,82k€	7,75 €
Montlhéry	34,84k€		9,67k€				44,51k€	5,69 €
Villejust	1,76k€		8,13k€				9,89k€	4,12 €
<b>Total</b>	<b>350,29k€</b>	<b>32k€</b>	<b>669,35k€</b>	<b>55k€</b>	<b>69k€</b>	<b>0k€</b>	<b>1 175,64k€</b>	<b>5,61 €</b>

La colonne déchèterie correspond aux frais d'accès aux déchèteries de Magny Les Hameaux.

## Récapitulatif des coûts prévisionnels 2021 pour chaque commune

	Contributions 2020 (en k€)	Contributions 2021 (en k€)							Δ 2021 / 2020	
		Collecte	Traitement	Déchèterie	Auto-fin	Dettes	Prest. spécif.	Total	Montants	%
Bures-sur-Yvette	1 035	661	304	40	51	33	50	1 139	+104	+10,05%
Gif-sur-Yvette	2 267	1 575	740	89	114	74	118	2 710	+443	+19,54%
Gometz-le-Châtel	286	201	92	11	14	9	18	345	+59	+20,63%
Igny	1 168	753	346	41	52	34	95	1 320	+152	+13,01%
Orsay	1 795	1 158	546	66	84	54	123	2 031	+236	+13,15%
Palaiseau	3 407	2 310	1 055	147	186	119	151	3 968	+561	+16,47%
Saclay	433	292	137	17	22	14	31	513	+80	+18,48%
St Aubin	97	53	21	3	4	2	8	91	-6	-6,19%
Vauhallan	259	160	68	8	11	7	23	278	+19	+7,34%
Villiers le Bâcle	151	89	40	5	6	4	6	150	-1	-0,66%
Champlan	347	225	122	11	14	9	23	404	+57	+16,43%
Chevreuse	659	438	198	24	30	19	49	758	+99	+15,02%
Longjumeau	2 122	1 452	687	86	109	70	60	2 464	+342	+16,12%
Les Ulis	2 289	1 450	693	102	129	83	94	2 552	+262	+11,49%
St Rémy-les-Chevreuse	985	617	276	33	41	26	132	1 125	+140	+14,21%
Villebon-sur-Yvette	1 112	752	359	44	56	36	53	1 300	+188	+16,91%
La Ville du Bois	894	572	271	33	42	27	27	972	+78	+8,72%
Linas	838	567	291	28	36	23	23	968	+130	+15,51%
Ballainvillers	566	308	144	19	24	15	36	546	-20	-3,53%
Monthéry	948	655	335	32	41	26	45	1 134	+186	+19,62%
Villejust	276	168	84	10	13	8	10	293	+17	++,16%
<b>Total</b>	<b>21 934</b>	<b>14 456</b>	<b>6 809</b>	<b>850</b>	<b>1 079</b>	<b>691</b>	<b>1 175</b>	<b>25 061</b>	<b>3 127</b>	<b>14,26%</b>

## Données techniques

<b>Tonnages collectés en porte à porte</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Evolution 2017 / 2018</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution 2018 / 2019</b>	<b>2020</b>	<b>Evolution 2019 / 2020</b>
<b>Ordures Ménagères et assimilées</b>	51 319	50 923	-0,77%	51 371	0,92%	50 490	-1,71%
<b>Emballages</b>	10 243	9 495	-7,30%	10 976	14,00%	11 828	7,76%
<b>Verre</b>	4 212	4 417	4,87%	4 424	0,16%	4 787	8,21%
<b>Encombrants</b>	5 064	4 603	-9,10%	4 476	-2,27%	5 134	14,70%
<b>Déchets verts</b>	14 150	12 345	-12,76%	12 894	4,38%	13 714	6,36%
<b>TOTAL</b>	<b>84 988</b>	<b>81 783</b>	<b>-3,77%</b>	<b>84 141</b>	<b>2,88%</b>	<b>85 953</b>	<b>2,15%</b>

Les tonnages de l'ensemble des déchets collectés sont de 85 953 tonnes en 2020 contre 84 141 tonnes en 2019 soit une augmentation de 2.15 % (1 812 tonnes) sur l'ensemble du territoire.

## Coûts unitaires des marchés de traitement

	2018	2019	Evol 2018 / 2019	2020	Evol 2019 / 2020	2021	Evol 2020 / 2021
Traitement Emballages	168,00	174,08	3,62%	176,06	1,14%	176,06	
Traitement Refus tri	86,00	89,11	3,62%	90,13	1,14%	90,13	
Traitement Déchets verts	26,38	26,93	2,08%	27,66	2,71%	27,00	-2,39%
Traitement Encombrant	74,52	74,56	0,05%	96,30*	29,16%	96,87*	0,59%

\*TGAP incluse

## Coûts aidés pour chaque flux de déchets

Ces coûts sont issus d'une comptabilité analytique visant à établir une matrice standard des coûts par flux de déchets avec application de la méthode Compta-Coût. Cette méthode, élaborée par l'ADEME, est valable pour l'ensemble du territoire français et pour tous types de structure. Cette méthode est utilisée pour élaborer les données figurant dans le rapport d'activité.

€HT/habitant	OMR	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2017	45,47 €	3,17 €	5,19 €	18,96 €	5,45 €	6,53 €	17,73 €	2,70 €	100,16 €
Coût 2018	44,79 €	2,96 €	5,27 €	16,19 €	5,48 €	6,92 €	16,68 €	2,42 €	92,57 €
Coût 2019	45,78 €	2,63 €	5,52 €	15,52 €	5,07 €	5,73 €	14,43 €	2,25 €	87,57 €
Coût 2020	47,86 €	2,32 €	5,32 €	17,24 €	5,00 €	6,67 €	14,75 €	2,70 €	91,72 €
Ecart 2018/2019	5%	-12%	-4%	11%	-1%	16%	2%	20%	5%
Référence nationale ADEME (donnée 2016)	47 €	1 €	1 €	9 €	21 €	2 €	4 €	n.c	93 €

€HT/tonne	OMR	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2017	177,29 €	156,02 €	238,92 €	370,25 €	119,76 €	264,63 €	257,34 €	93,68 €	208,42 €
Coût 2018	181,56 €	138,71 €	240,00 €	336,57 €	117,25 €	309,35 €	278,75 €	95,35 €	200,75 €
Coût 2019	179,13 €	123,34 €	258,45 €	284,24 €	123,65 €	265,92 €	232,59 €	90,86 €	188,79 €
Coût 2020	192,18 €	102,21 €	221,82 €	296,01 €	131,64 €	272,25 €	225,26 €	98,51 €	189,76 €
Ecart 2018/2019	7%	-18%	-14%	4%	6%	2%	-3%	8%	2%
Référence nationale ADEME (donnée 2016)	223 €	33 €	33 €	167 €	100 €	337 €	114 €	n.c	167 €